



ARRETE n° 2025-06

REGLEMENTANT LA CIRCULATION LORS DE LA 12^{ème} ROUTE DES VIGNOBLES – CAP LEUCATE

Le Maire de TREILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation de passage formulée par le VELO SPRINT NARBONNAIS dont le siège social est 3 Rue Paul Constant 11100 NARBONNE ;

Considérant que pour le bon déroulement de la course cycliste organisée par le VELO SPRINT NARBONNAIS le samedi 29 mars 2025 sur la RD27, il convient de réglementer la circulation et le stationnement ;

Considérant l'itinéraire emprunté et les horaires annoncés de passages sur la Treilles ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et la facilité de la circulation à Treilles ;

ARRETE

Article 1

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit des deux côtés sur chaussée de la RD27 le **samedi 29 mars 2025 de 14h00 à 17h30.**

Article 2

La circulation pourra être momentanément interrompue sur la RD27, lors des deux passages de la course cycliste encadrée et sécurisée par les responsables du VELO SPRINT NARBONNAIS le **samedi 29 mars 2025 de 14h00 à 17h30.**

Article 3

Les prescriptions du présent arrêté seront signalées par l'association du VELO SPRINT NARBONNAIS sur des panneaux et des marques réglementaires, dont l'installation et le retrait restent à la charge du demandeur.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Treilles.

Article 6

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Port Leucate et Mme La Secrétaire de Mairie à TREILLES sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREILLES le 29 janvier 2025

Le Maire

Gérard LUCIEN



VELO SPRINT NARBONNAIS

Philippe TIROLIEN
3, Rue Paul Constant
11100 NARBONNE

Tel : 06 07 69 35 04

Mail : philippetirolien.vsn@orange.fr

SAMEDI 29 MARS 2025

12^{ème} ROUTE DES VIGNOBLES CAP - LEUCATE

(Ex G.P. Cers et Marin)

CHAI LA PRADE – CHAI LA PRADE
(Vignobles Cap -Leucate) (Vignobles Cap – Leucate)

Etape 2 → Cartographie 175735

2^{ème} Tronçon en ligne

ITINERAIRE - HORAIRE

Rassemblement des coureurs, signature de la feuille de contrôle, remise des dossards au Podium structure coopérative « les Vignobles Cap Leucate » Chai LA PRADE.....	13 H 30
Appel des coureurs, au Podium Chai LA PRADE.....	14 H 20
Départ Fictif Chai LA PRADE.....0 KM.....	14 H 30
Direction D 27	
Carrefour Chemin de LA PRADE – D 27.....0 KM 300.....	14 H 31
Départ réel D 27 en direction de CAVES	
CAVES.....2 KM	14 H 32
D 27 en direction de TREILLES	
TREILLES5 KM 500.....	14 H 38
D 27 en direction de SAINT JEAN DE BARROU	
Carrefour D 27 – D 50.....6 KM 600.....	14 H 40
D 27 en direction de SAINT JEAN DE BARROU	
Carrefour D 27 – D 227	10 KM 400..... 14 H 46
D 27 en direction de SAINT JEAN DE BARROU	
Carrefour D 27 – D 327.....	10 KM 800..... 14 H 47
D 27 en direction de SAINT JEAN DE BARROU	
Carrefour D 27 – D 50.....	15 KM 300..... 14 H 54
D 27 en direction de SAINT JEAN DE BARROU	
SAINT JEAN DE BARROU.....	17 KM 600..... 14 H 57
D 27 en direction de D 611	
Carrefour D27 – D 611 Entrée DURBAN.....	23 KM..... 15 H 06
D 611 en direction de DURBAN CORBIERES	


DURBAN CORBIERES.....	24 KM.....	15 H 07
D 611 en direction de VILLENEUVE les CORBIERES		
VILLENEUVE les CORBIERES.....	27 KM.....	15 H 12
D 106 en direction de CASCATEL des CORBIERES		
CASCATEL des CORBIERES.....	29 KM.....	15 H 15
D 123 en direction de QUINTILLAN		
QUINTILLAN.....	36 KM.....	15 H 26
D 123 en direction de PALAIRAC		
PALAIRAC.....	44 KM.....	15 H 39
D 123 en direction de D 39		
Carrefour D 123 – D 39.....	46KM.....	15 H 42
D 39 en direction de TUCHAN		
TUCHAN.....	56 KM.....	15 H 58
D 611 en direction de VILLENEUVE les CORBIERES		
Carrefour D 611 – D 205.....	68 KM.....	16 H 22
D 205 en direction de EMBRES et CASTELMAURE		
EMBRES et CASTELMAURE.....	74 KM.....	16 H 26
D 205 en direction de SAINT JEAN DE BARROU		
SAINTE JEAN DE BARROU.....	77 KM.....	16 H 31
D 27 en direction de TREILLES		
Carrefour D27 – D 50.....	79 KM 300.....	16 H 35
D 27 en direction de TREILLES		
Carrefour D 27 – D 227.....	83 KM 800.....	16 H 42
D 27 en direction de TREILLES		
Carrefour D 27 – D 227.....	84 KM 200.....	16 H 43
D 27 en direction de TREILLES		
Carrefour D 27 – D 50.....	88 KM 200.....	16 H 49
TREILLES.....	89 KM 100.....	16 H 50
D 27 en direction de CAVES		
CAVES.....	92 KM 100.....	16 H 55
D 27 en direction de LEUCATE		
Carrefour D 27 – Chemin du Chai LA PRADE	93 KM 800.....	16 H 58
Chai LA PRADE - Arrivée à hauteur du Pont Bascule	95KM.....	17 H 00
Horaire de l'épreuve calculé sur une base moyenne de 38 km/h.		
Le camion balai signalera au service d'ordre la fin de l'épreuve.		

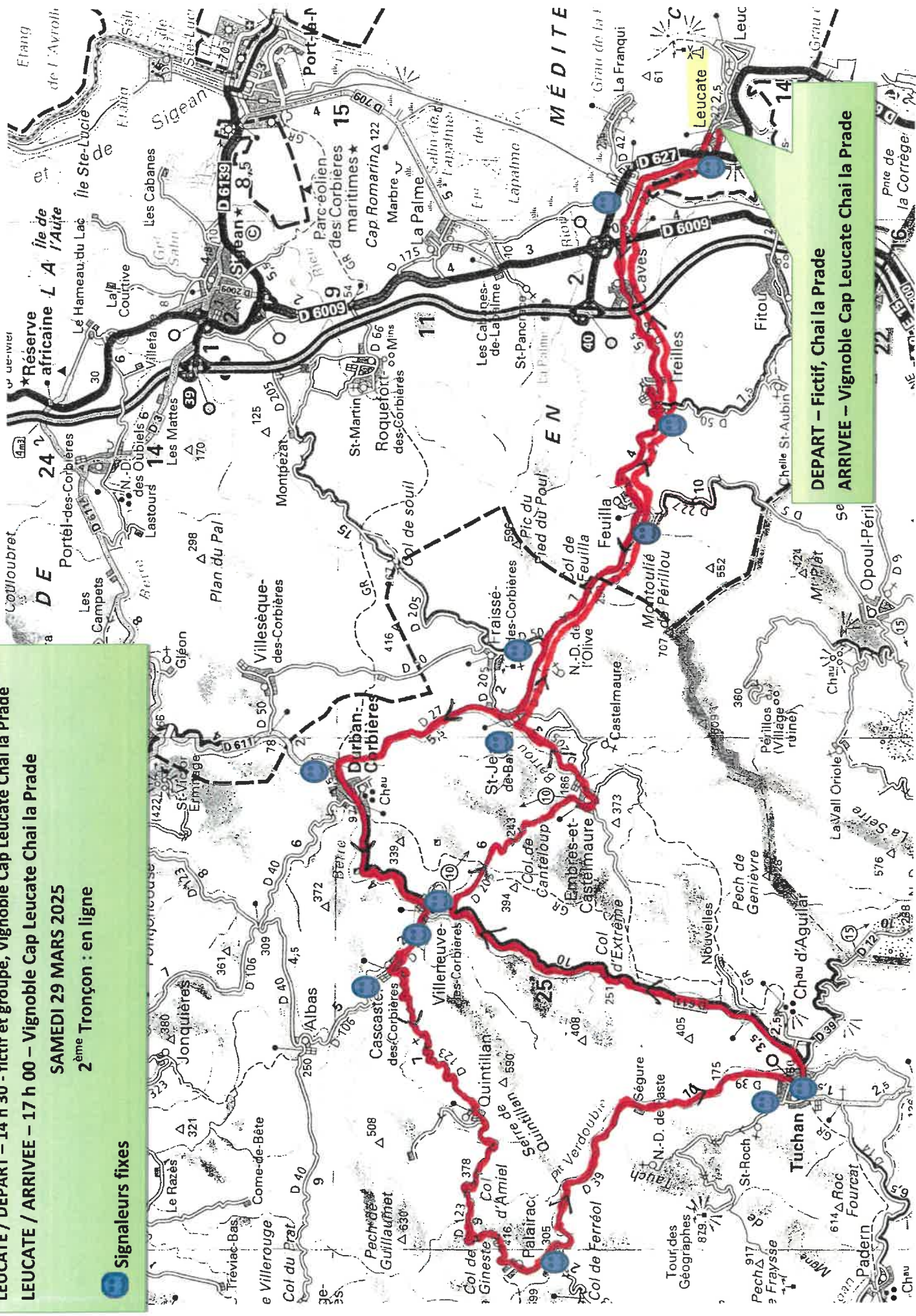
12^{ème} ROUTE DES VIGNOBLES – CAP LEUCATE

LEUCATE / DEPART – 14 h 30 - fictif et groupé, Vignoble Cap Leucate Chai la Prade
LEUCATE / ARRIVEE – 17 h 00 – Vignoble Cap Leucate Chai la Prade

SAMEDI 29 MARS 2025

2^{ème} Tronçon : en ligne

 Signaleurs fixes



DEPART – Fictif, Chai la Prade
ARRIVEE – Vignoble Cap Leucate Chai la Prade

Je soussigné : Gérard LUCIEN

.....

MAIRE de : TREILLES

.....

Autorise : *la 12^{ème} ROUTE DES VIGNOBLES – CAP LEUCATE*

Epreuve cycliste organisée par le VELO SPRINT NARBONNAIS, à emprunter les routes déclarées sur le descriptif et dans la partie appartenant au territoire communal.

Le : **SAMEDI 29 MARS 2025**

A..... TREILLES.....le.....29 janvier....2025

SIGNATURE et TAMPON



